La parution de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante : Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance du 03 novembre 2014 et signé par le greffier et le maire ou la personne qui présidera cette séance.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC VILLE D'ACTON VALE

S.O. 2014-10-20 Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil de la Ville d'Acton Vale, tenue à l'Hôtel de Ville d'Acton Vale, lundi le vingtième jour du mois d'octobre de l'an deux mille quatorze à vingt heures (20:00) et à laquelle sont présents :

Monsieur Yves Arcouette, conseiller district no. 1 Madame Suzanne Ledoux, conseillère district no. 2 Monsieur Raymond Bisaillon, conseiller district no. 3 Monsieur Yvon Robert, conseiller district no. 4 Monsieur Bruno Lavallée, conseiller district no. 5 Monsieur Patrice Dumont, conseiller district no. 6

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Éric Charbonneau.

Madame Nathalie Ouellet, OMA, directrice générale et Madame Maryse Ouellette, greffière adjointe assistent également à cette assemblée.

... L'assemblée régulière est temporairement interrompue en vue de tenir l'assemblée publique de consultation relativement au projet de règlement 273-2014.

Projet de règlement 273-2014.

Ce projet de règlement prévoit :

De modifier le règlement de zonage de manière à agrandir la zone à dominance industrielle numéro 402 par l'ajout d'une partie du lot numéro 4 325 059 (lot projeté numéro 5 598 731), actuellement partie de la zone à dominance résidentielle numéro 131 ;

Le projet de règlement nº 273-2014 contient une disposition susceptible d'approbation référendaire;

Le maire demande à l'assistance s'il y a des questions :

Monsieur Pierre Bond s'informe si le projet de règlement a pour but de donner accès à la voie ferrée à la compagnie Alliantis Métal Inc. et quels produits seront transportés par voie ferroviaire.

L'assemblée publique de consultation est levée et nous retournons au point numéro 2 de l'ordre du jour de l'assemblée régulière.

Rs.2014-10-341 **ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.**

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Patrice Dumont et il est résolu d'accepter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 20 octobre 2014 avec les modifications suivantes :

REPORTER:

4.1 Demande d'autorisation de traverse de chemin public par un sentier de motoneige (Les Motoneigistes du Corridor Permanent Inc.)

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2014-10-342 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 06 OCTOBRE 2014.

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 06 octobre 2014 au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la greffière adjointe est dispensée d'en faire la lecture (art. 333, LCV).

Le conseiller Yvon Robert propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 06 octobre 2014 rédigé par la greffière.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

CORRESPONDANCE.

.....Dépôt de la proportion médiane et du facteur comparatif du rôle d'évaluation foncière pour l'exercice financier 2015.

Le conseil prend acte.

RÉSOLUTION POUR AUTORISER DES DÉPENSES EFFECTUÉES PAR DES CONSEILLERS (ÈRE) AINSI QUE LE PAIEMENT DE CES DÉPENSES.

Aucune dépense prévue.

Rs.2014-10-343 NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT

Le conseiller Patrice Dumont propose, appuyé par la conseillère Suzanne Ledoux et il est résolu :

De nommer le conseiller Yvon Robert maire suppléant pour les mois de novembre 2014, décembre 2014, janvier 2015 et février 2015, et ce, à compter du 01 novembre 2014;

De nommer le conseiller Bruno Lavallée comme substitut au maire suppléant en cas d'urgences seulement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2014-10-344 <u>RÉSOLUTION POUR ACCEPTER LE 2^E PROJET DU RÈGLEMENT NUMÉRO 273-2014.</u>

Le conseiller Yvon Robert propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu d'accepter, sans modification, le 2^e projet de règlement n^e 273-2014 « Règlement modifiant le règlement de zonage n^e 069-2003 ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2014-10-345 <u>RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE PAIEMENT POUR LA RÉTROCESSION DU LOT 5 084 956 DE LA RUE PELCHAT.</u>

Attendu que la résolution 2014-02-049 autorisait les propriétaires du lot 5 084 956 à procéder à la vente dudit lot et que si ce dernier n'était pas vendu d'ici la fin des 18 mois suivant le contrat notarié, soit le 10 octobre 2014, les propriétaires doivent, à leurs frais, rétrocéder le terrain à la Ville au même prix que l'offre d'achat moins 10% à titre de dommages et intérêts;

Attendu que les conditions de l'offre d'achat n'ont pas été respectées;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

Que la Ville reprenne possession du lot 5 084 956, tel que stipulé dans l'offre d'achat;

D'autoriser le paiement de 44 131.62 \$ moins 4 413.16 \$ à titre de dommages et intérêts, pour un montant net de 39 718.46 \$ taxes incluses, à madame Josée Désautels et monsieur Yves Chabot, pour la rétrocession du lot 5 084 956;

Que la Ville autorise le maire ou en son absence le maire suppléant, la greffière ou en son absence la greffière adjointe ou la directrice générale à signer pour et au nom de la Ville tous les documents nécessaires à la présente transaction.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

... Dépôt des rapports des départements suivants relativement aux achats municipaux :

- a) Greffe municipal et Cour municipale
- b) Services culturels et sportifs
- c) Travaux publics
- d) Direction générale
- e) Bibliothèque municipale
- f) Urbanisme
- g) Trésorerie
- h) Incendie
- i) Traitement de l'eau et épuration des eaux
- j) Ressources humaines

Le conseil prend acte.

Rs.2014-10-346 <u>RÉSOLUTION POUR ACCEPTER LA DÉMISSION D'UN POMPIER VOLONTAIRE AU SERVICE DES INCENDIES.</u>

Le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par la conseillère Suzanne Ledoux et il est résolu d'accepter la démission de monsieur Alexandre Larivière à titre de pompier volontaire au Service des incendies de la Ville d'Acton Vale. Cette démission est effective au 3 octobre 2014;

De remercier monsieur Larivière pour l'excellent travail accompli.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2014-10-347 RÉSOLUTION POUR ACCEPTER UNE LETTRE D'ENTENTE À INTERVENIR AVEC LE SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE, SECTION LOCALE 1862.

La conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisaillon et il est résolu :

D'accepter, telle que déposée par la coordonnatrice aux Ressources humaines et communications, une lettre d'entente à intervenir entre la Ville d'Acton Vale et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1862 ayant pour objet « Fermeture des bureaux le lundi 22 et le mardi 23 décembre 2014 (Article 18.01d) »;

D'autoriser la directrice générale et la coordonnatrice aux Ressources humaines et communications à signer, pour et au nom de la ville, ladite lettre d'entente.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2014-10-348

RÉSOLUTION POUR ACCEPTER UNE LETTRE D'ENTENTE À INTERVENIR AVEC LE SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE, SECTION LOCALE 1862.

Le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisaillon et il est résolu :

D'accepter, telle que déposée par la coordonnatrice aux Ressources humaines et communications, une lettre d'entente à intervenir entre la Ville d'Acton Vale et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1862 ayant pour objet « Employé temporaire –Travaux publics (Article 5.03 a) »;

D'autoriser la directrice générale et la coordonnatrice aux Ressources humaines et communications à signer, pour et au nom de la ville, ladite lettre d'entente.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

PÉRIODE DE QUESTIONS.

La période de questions débute à 20 h 10.

Mme Marjolaine Marier et quelques résidentes du rang 4	Quelques Se demande pourquoi la route Charrette va être asphaltée avant le rang 4 ?						
Pierre Bond	Question concernant le Guide téléphonique Therrien (Pages concernant les règlements municipaux).						
Alain Fafard	Veut des explications concernant une facture qu'il a reçue de la Ville pour sa fosse septique.						

Aucune autre question n'étant formulée, la période de questions se termine donc à 20 h 33.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Le conseiller Bruno Lavallée propose et il est unanimement résolu de lever l'assemblée à vingt heures et trente-trois minutes (20;33).

Éric Charbonneau Maire

Maryse Ouellette Greffière adjointe

CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS

	Je, Sylv	vie Gu	ay, CPA,	CMA	i, trėsori	ère, certitie p	ar la	a présente	que la	
Ville	d'Acton	Vale	dispose	des	crédits	budgétaires	et	extra-bud	gétaires	
suffis	ants pou	r les f	ins auxqu	ıelles	les dép	enses décrite	s a	u présent	procès	
verbal sont projetées.										
Trésorière					Date					